



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 19/11/2024

**Séance du 07 novembre 2024**

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 2), Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 19), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 2), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

Mme Christine WERTHE

**Étaient absents :**

Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Christophe LIME, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, Mme Anne VIGNOT

**Procurations de vote :**

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. François BOUSSO à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Christophe LIME à M. Gilles SPICHER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 7), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Françoise PRESSE à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 1 incluse)

**OBJET :** 46 - Projet d'extension hors les murs du cimetière Saint-Claude

Délibération n° 007740

## Projet d'extension hors les murs du cimetière Saint-Claude

**Rapporteur** : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	24/10/2024	Favorable unanime (3 abstentions)

### Résumé :

Le cimetière de Saint Claude est proche de la saturation, notamment le carré confessionnel. Il est donc nécessaire d'engager la construction d'une extension hors les murs, sur des parcelles communales voisines.

Ce projet d'extension fait partie des 8 projets qui sont réalisés en maîtrise d'ouvrage GBM au titre de sa précédente compétence (délibération du conseil communautaire du 31 mars 2022), avec un fonds de concours à verser par la commune à hauteur de 50 %.

Cette extension hors les murs du cimetière sera réalisée sur des terrains acquis par la Ville et GBM à cet effet. La superficie de cette zone de près de deux hectares permettra de créer d'une part de nouveaux emplacements dédiés au carré confessionnel musulman et d'autre part de créer le premier « cimetière naturel/écologique » de Besançon.

### I - Contexte

Par délibération en date du 9 novembre 2023, le conseil communautaire a validé la définition de l'intérêt communautaire en matière de création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires. Il en résulte que l'ensemble des cimetières présents sur le territoire de GBM reste de compétence communale.

Pour autant, il a été décidé que les projets de création ou d'extension de cimetière qui avaient été validés par le conseil communautaire du 31 mars 2022 (8 projets) soient menés à leur terme sous maîtrise d'ouvrage de Grand Besançon Métropole, avec application du principe d'un fonds de concours communal de 50 %. Ainsi, ces projets bénéficient du maintien du cofinancement par GBM, avec une répartition pour moitié entre GBM, maître d'ouvrage, et pour moitié par la commune concernée. A l'issue des travaux, les communes continueront de gérer ces équipements. L'extension hors les murs du cimetière de St Claude fait partie de ces projets.

Le cimetière de Saint Claude est proche de la saturation. Le carré confessionnel, malgré le dernier aménagement réalisé en 2023 au sein du cimetière qui a permis de créer 225 emplacements supplémentaires, risque d'être saturé dès la fin de l'année 2025. Il est donc nécessaire d'engager la construction d'une extension hors les murs, sur des parcelles communales voisines, acquises par la Ville à cet effet.

Par ailleurs, plusieurs habitants de Besançon ont manifesté le besoin de disposer à Besançon d'un cimetière plus écologique. Deux projets de cette nature ont d'ailleurs été déposés dans le cadre des ateliers citoyens relatifs à l'opération « budget participatif ».

Les parcelles appartenant à la Ville et à GBM, et dédiées à cette extension d'une superficie d'environ deux hectares, bien que disposant d'une topographie particulièrement complexe, pourront accueillir un certain nombre de sépultures supplémentaires et notamment près de 300 emplacements dédiés au carré confessionnel.

Enfin, cette nouvelle extension est l'opportunité de créer des espaces dédiés à d'autres typologies de sépultures davantage écoresponsables.

## **II - Le projet d'extension hors les murs**

Le terrain peut être divisé en deux parcelles de surfaces approximativement similaires. La première située juste au dessus de la dernière extension (au nord de la doline) accueillera environ 300 nouveaux emplacements dédiés au carré confessionnel musulman. Au sein de cette parcelle, une zone au nord ouest sera destinée à la création d'un espace plus naturel dédié à des emplacements traditionnels et des emplacements cinéraires. Cet espace sera doté d'une réglementation spécifique garantissant des inhumations plus écoresponsables (urnes biodégradables en cas de crémation, interdiction des caveaux et des cercueils en bois traité, etc...).

La seconde parcelle située au nord-est du cimetière actuel sera aménagée dans un deuxième temps en fonction des besoins identifiés. Elle a néanmoins vocation à accueillir un nouvel espace réservé à un cimetière écologique. Il est prévu de conserver une importante végétalisation afin de maintenir le caractère naturel de la zone actuelle. Le cahier des charges de cet espace sera discuté dans le cadre du Comité bisontin d'Ethique funéraire.

Enfin, le cimetière devenant particulièrement vaste et concentrant une grande partie des activités d'inhumations et de travaux de Besançon, il sera nécessaire d'étendre le bureau du gardien de manière à permettre l'accueil d'un second agent sur site et également de prévoir un local pour les agents de la Direction Biodiversité et Espaces Verts qui interviennent quotidiennement sur le site. Des études environnementales et géotechniques réalisées durant l'année 2024 n'ont pas identifié de contraintes particulières à l'aménagement du site.

L'enquête publique sera lancée fin 2024/début 2025. Les travaux débuteront en fin d'année 2025 pour la première parcelle et en 2026/2027 pour la seconde.

Le coût du projet pour équiper et aménager l'extension du cimetière est en cours d'estimation mais ne devrait pas dépasser 3 M€. La Ville de Besançon participera par un fonds de concours équivalent à 50 % du montant HT de cette opération.

Courant 2025, une concertation grand public concernant le futur aménagement de l'extension du cimetière Saint Claude sera organisé par les directions relation usager et grand travaux et démocratie participative.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet d'extension hors les murs du cimetière Saint-Claude.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Christine WERTHE  
Conseillère Municipale

Anne VIGNOT